



Direction des Affaires financières, foncières
et de la commande publique
Service Affaires Générales et Commande Publique
Réf : SF

Décision du Président N° 01/2026
Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire
Objet : « Elaboration d'un pacte financier et fiscal »
Attribution du marché

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-10 et L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2020.07.15/25 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2020.07.15/40 en date du 15 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu la demande de devis envoyée le 15 décembre 2025 avec comme limite de réception des offres le 07 janvier 2026 à 17h00 par la Direction des Affaires Financières aux bureaux d'étude suivants : PARTENAIRES Finances Locales, CALIA Conseil et STRATORIAL,

Vu le rapport d'analyse dressé par la Direction des Affaires financières, foncières et de la commande publique signé le 12 janvier 2026 par le Président,

DECIDE :

Art 1 – D'attribuer le marché d'« Elaboration d'un pacte financier et fiscal » comme suit :

Nature du marché	Titulaires du marché		Montant HT
	Nom - Adresse		
Service	PARTENAIRES Finances Locales 14 Cité Griset 75011 PARIS		TOTAL :28 500,00 €

Art 2 – D'inscrire la présente décision au Registre des décisions de la Communauté de communes et d'afficher un extrait au siège communautaire.

Art 3 – De notifier une ampliation de la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vichy.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 13 janvier 2026

Le Président,

Roger LITAUDON